



# Motion d'actualité relative au Lycée Averroès de Lille

Le 6 décembre 2024 le préfet de Région a décidé de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès à la rentrée 2024.

L'Union syndicale Solidaires réunie du 22 au 26 avril à Toulouse-Labège réaffirme l'une de ses revendications : un service public unique de l'Éducation incluant l'ensemble des personnels sous statut de la fonction publique.

Le congrès dénonce la décision du préfet de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès. Cette décision intervient dans un contexte politique dans lequel les Français.es de confession musulmane sont accusé.es de communautarisme et rendu.es responsables de tous les dysfonctionnements de notre société. Ce racisme, cette islamophobie sont instrumentalisés pour masquer les questions importantes : casse du service public, pauvreté croissante liée à la baisse des salaires et du pouvoir d'achat, urgence écologique...

Le congrès dénonce le deux poids deux mesures : la faiblesse voire l'absence de tout contrôle des établissements privés catholique sous contrat avec l'État, telle que décrite dans le rapport parlementaire des députés Vannier et Weissberg, contraste avec les nombreux contrôles et inspections réalisés au lycée Averroès. L'utilisation du forfait d'externat dans l'enseignement privé catholique sous contrat n'est jamais vérifiée, les subventions aux établissements privés de la région ou des départements ne répondent jamais à des décisions dont les priorités d'investissement seraient décidées démocratiquement, la bonne exécution du contrat n'est que très rarement évaluée (journées de travail payée aux enseignant.e.s sur des activités liées à l'aspect confessionnel, recrutement sur des bases confessionnelles...).

Les motifs invoqués par le préfet pour résilier le contrat du lycée Averroès relèvent plus de l'insinuation que de l'argumentation. Ils négligent le dernier rapport de l'inspection générale de 2020, qui fait l'éloge de l'engagement pédagogique des enseignant.es et de l'équipe éducative du lycée Averroès. Le rapport signale aussi qu'«Aucun de ces jeunes n'a paru soumis à une quelconque contrainte ; au contraire beaucoup font preuve de maturité». Cette résiliation du contrat de ce lycée musulman doit être rapproché du cas du lycée catholique parisien Stanislas où l'inspection générale note des dérives dans l'application du contrat d'association telles que le caractère obligatoire de l'enseignement religieux, un climat qui favorise un «climat de rejet de l'homosexualité», de sexisme ou des pratiques de contournement de parcoursup sans qu'aucune suite ne soit donnée à ce rapport.

La décision du préfet de région plonge les personnels de droit privé et enseignant.es dans une situation où leur avenir professionnel est remis en cause : l'arrêt des subventions liées au forfait d'externat pose la question de leur éventuel licenciement. Tou-tes les enseignant-es ne sont pas assuré-es de retrouver un emploi à la rentrée prochaine, la garantie de l'emploi n'existant pas dans l'enseignement privé sous contrat.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires, tout en réaffirmant le souhait d'un grand service public de l'éducation, apporte son soutien au collectif de défense des personnels d'Averroès et au CSE (comité social et économique) de l'établissement, qui ont présenté un recours en Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de la décision du préfet.